

MANAGEMENT

FLORENCE SANSOUCY GENDRON

Directrice du concours / Show Manager

MICHEL PAPINEAU

Gestion des terrains / Ground Maintenance

CAROLE SANSOUCY GENDRON

Secrétariat de concours / Show Office
competition@internationalbromont.org

AMANDA PATENAUDE

Assistante aux événements / Event Planner
info@internationalbromont.org

PARC ÉQUESTRE OLYMPIQUE DE BROMONT

Adresse du site / Showgrounds & Mailing address
450, chemin de Gaspé, Bromont, QC, J2L 2P4

Tel: 450-534-0787
Fax: 450-534-0417

COMITÉ | OFFICIALS

Juge, saut d'obstacles / Jumper Judge

Ann Perreault, EC Senior

Chefs de piste / Course Designer

Pierre Burch, EC Senior

Juge, chasse/ Hunter Judge

Ann Perreault, EC Recorded
Véronique Mercille, EC Recorded

Juge, dressage / Dressage Judge

Carine Blaquière, EC Recorded
Agnes Whorowska, EC Basic

Commissaire / Steward

Diane Goyette, EC Recorded
Brett Filson, EC Recorded

Annonceur / Announcer

Claude Lagueux, QC

Maréchal-ferrant / Show Farrier

Maréchalerie Côté 819-580-9344

Vétérinaire / Veterinarian

Dr. Johanne Longtin 450-777-6770

Photographe / Show Photographer

Tom von kap-herr, CAN

Veillez noter que les officiels suivants ont été invités, le comité se réserve le droit de faire des changements.

Please note the following officials have been invited. Management reserves the right to modify the list.



SANTÉ & URGENCE HEALTH & EMERGENCY

URGENCE | EMERGENCY

T. 911 or/ou Cell. *4141
Bromont Police : 450-534-3131

REMORQUAGE | TOWING

Remorquage JJ (24h) 450-534-4664

RÉPARATION - REMORQUE

TRAILER REPAIR
Attache La Chevauchée 450-375-2203

MARÉCHAL-FERRANT

SHOW FARRIER
Maréchalerie Côté 819-580-9344

VÉTÉRINAIRE | VETERINARIAN

Dr. Johanne Longtin 450-777-6770

BUANDERIE | LAUNDRY

Camping Koa
1699, rue Shefford
Bromont, QC J2L 3N8

HÔPITAUX | HOSPITALS

Hopital Brome-Missisquoi Perkins
T. 450-266-4342

950, rue Principale
Cowansville QC J2K 1K3

Centre hospitalier de Granby

T. 450-375-8000
205 Boulevard Leclerc O,
Granby, QC J2G 1T7

Centre hospitalier vétérinaire

Hôpital équin | Equestrian
T. 450-778-8100

3200 rue Sicotte,
St-Hyacinthe, QC J2S 2M2

Clinique Vétérinaire Animavet

Animaux de compagnie | pets
T. 450-531-3835

1357 rue Shefford, local 103
Bromont, QC J2L 1C9



ATTRACTIONS BROMONT & REGION

INFORMATION TOURISTIQUE | VISITORS INFO CENTER

TOURISME BROMONT

450-534-2006 or 1-877-276-6668

TOURISME BROME-MISSISQUOI

1-888-811-4928

TOURISME CANTONS DE L'EST | EASTERN TOWNSHIPS TOURISM OFFICE

1-800-355-5755

RÈGLEMENTS | RULES & REGULATIONS

1. Le concours hippique Concours d'été est un concours sanctionnés BRONZE de Canada Équestre, 11 Hines Road, Suite 201, Ottawa, ON K2K 2X1 et sont assujettis aux règlements de Canada Équestre.

Chaque épreuve proposée dans le présent document est assujettie aux règlements et spécifications des règlements en vigueur de CE et sera tenue et jugée conformément au Manuel des règlements de CE.

Obligation des participants:

- a) Les propriétaires de chevaux, les athlètes et la personne responsable d'un cheval doivent être membres de leur fédération équestre nationale respective. Les propriétaires de chevaux et les athlètes doivent posséder une licence sportive de niveau bronze ou la licence sportive équivalente selon US Equestrian ou alors se procurer une Licence Sportive Temporaire.
- b) Les athlètes inscrits aux classes amateurs doivent posséder leur carte d'amateur.
- c) Conformément à l'article A801, par son inscription à un concours sanctionné par Canada Équestre, la personne responsable consent à ce que le propriétaire, le locataire, l'entraîneur, le gérant, l'agent, l'instructeur, le meneur ou le cavalier et le cheval soient assujettis aux dispositions des statuts et des règlements de Canada Équestre et à tout règlement supplémentaire établi par le concours. Chaque concurrent, en quelque qualité que ce soit, à un concours sanctionné par Canada Équestre est responsable de bien connaître les statuts et les règlements applicables de Canada Équestre, ainsi que tout règlement supplémentaire établi par le concours, s'il y a lieu. Ne participez pas à ce concours en quelque qualité que ce soit si vous refusez d'être assujettis aux statuts et aux règlements de Canada Équestre et à tout autre règlement établi par le concours.
- d) Tout cheval participant à un concours sanctionné par Canada Équestre doit satisfaire aux exigences de l'article A519, Vaccination. Voir les Règlements de Canada Équestre, section A, Règlements généraux, article A519.

1. Concours d'été equestrian competition is sanctioned Bronze by Equestrian Canada, 31 Hines Road, Suite 201, Ottawa, ON K2K 2X1, and is governed by Equestrian Canada rules.

Every class offered herein is covered by the rules and specifications of the current rules of EC and will be held and judged in accordance with the EC Rule Book.

Participants' obligations:

- a) All athletes, owners and persons responsible must be members of their respective country's National Federation. All owners and athletes must hold a current EC Sport Licence Bronze or the equivalent US Equestrian membership or otherwise purchase a temporary Sport Licence.
- b) All athletes competing in amateur classes must have a valid EC Amateur Card.
- c) Per Article A801, every entry at an EC-sanctioned competition shall constitute an agreement by the person responsible that the owner, lessee, trainer, manager, agent, coach, driver or rider and horse shall be subject to the EC constitution and all rules of EC and any additional rules set by the competition. It is the responsibility of all individuals participating in any capacity in EC-sanctioned competitions to be knowledgeable regarding the EC constitution and the applicable rules of EC and the additional rules, if any, imposed by the competition. Do not participate in this EC-sanctioned competition in any capacity if you do not consent to be bound by the constitution and rules of EC and any additional rules imposed by the competition.
- d) All horses attending Equestrian Canada sanctioned competitions must have met the requirements of Article A519, Vaccinations. See Rules of Equestrian Canada, Section A, General Regulations, Article A519, Vaccinations."

ADMINISTRATION & SECRÉTARIAT | ADMINISTRATION & SHOW OFFICE

2. DATES DE CLÔTURE

PAIEMENT REQUIS DES STALLES LORS DE LA DATE DE CLÔTURE DES INSCRIPTIONS ET RÉSERVATION DE STALLES.

Stalles & inscriptions (dressage & combinées) : 18 août 2021

Stalles & inscriptions (CSE) : 22 août 2021

Adresse : Association équestre Centaure, 100 Chemin Laprairie Bromont, QC J2L2N6

Tel. 450-534-0787, Fax. 450-534-0417

www.aere.ca

2. CLOSING DATES

FULL PAYMENT OF STALLS AND NOMINATION FEES MUST BE RECEIVED WITH THE RESERVATION AND ENTRY FORMS.

Entries & stalls (dressage & combined): August 18, 2021

Entries & stalls (Hunter/Jumper) : August 22, 2021

Address: Association équestre Centaure, 100 Chemin Laprairie Bromont, QC J2L2N6

Tel. 450-534-0787, Fax. 450-534-0417

www.aere.ca

3. MODALITÉ DE PAIEMENT

Un paiement par carte de crédit couvrant **les frais de stalles et d'administration sera prélevé lors de l'inscription en ligne**. De plus, lors de l'événement, les participants devront obligatoirement inscrire une carte de crédit valide sur ShowManagementSystem afin de couvrir les autres frais engendrés durant le concours. Ces frais devront être réglés avant le départ des participants sans quoi ils seront automatiquement sur la carte de crédit fournie. Les virements interac sont aussi acceptés.

3. METHOD OF PAYMENT

A credit card payment **COVERING STALL AND ADMINISTRATION FEES IN FULL**, will be charged when registering online. Moreover, at the time of the event, participants must submit a valid credit card number on ShowManagement System to cover other fees and expenses incurred during the competition. All accounts should be settled before the participants' departure or all unpaid balances will be settled with the credit card provided. An Interac e-transfer can also be accepted.

4. ADMINISTRATION

Un montant de 25\$ est ajouté sur chaque inscription.

4. ADMINISTRATION

A \$25 charge is added to each entry

5. PAIEMENT REFUSÉ

Une pénalité de 50\$ sera ajoutée pour tout chèque non honoré ou pour toute carte de crédit déclinée.

5. DECLINED PAYMENT

A \$50 penalty fee will be charged for all returned NSF cheques and all declined credit cards.

6. RÉCEPTION DES INSCRIPTIONS

Aucune inscription ne sera acceptée sans la signature de la personne responsable. Pour un concurrent mineur, la signature des parents ou d'un tuteur est requise pour valider l'inscription. Aucune inscription par téléphone ne sera acceptée. Les inscriptions doivent parvenir au comité organisateur pour la date indiqué à l'article 2 (date de clôture).

En ligne : <https://entries.showmanagementsystem.com/login>

7. FRAIS DE NON-PARTICIPATION

Les chevaux non-participants recevront un numéro de concours qu'ils devront porter en tout temps. Ils sont assujettis à tous les règlements de Canada Équestre et du concours. Un frais de 50\$ par cheval devra être déboursé.

8. INSCRIPTIONS TARDIVES

Les inscriptions tardives pourront être acceptées selon la disponibilité des stalles et l'approbation du CO, sous toutes réserves.

Des frais de 50\$ seront ajoutés à toutes les inscriptions reçues après les dates de fermeture indiquées au point 2.

9. CHANGEMENT AU PROGRAMME

a) Le comité organisateur se réserve le droit d'annuler ou de jumeler certaines classes, changer l'ordre des horaires, modifier les modalités du concours et même refuser toute inscription s'il le juge nécessaire.

b) Les horaires officiels seront publiés sur le tableau à côté du secrétariat chaque soir. Les horaires publiés sur Internet le sont à titre de référence seulement.

10. INSCRIPTIONS REFUSÉES

Le comité organisateur se réserve le droit de refuser tout(e) cavalier(ère) ou inscription s'ils ne sont pas conformes aux exigences des règlements du concours ou au code de conduite et d'éthique de Canada Équestre.

11. ANNULATION D'INSCRIPTION

Aucun remboursement ne sera émis après la date limite d'inscription sauf sur présentation d'un certificat médical ou vétérinaire. Le remboursement à la suite d'une attestation vétérinaire ou médicale ne s'applique qu'aux inscriptions et non aux frais d'écurie et d'administration. La politique d'annulation de l'AERE est applicable.

12. ARRIVÉES & DÉPARTS DES CHEVAUX

a) Les chevaux ne seront pas admis avant :
vendredi 27 août 2021 9h AM

Les chevaux ne seront pas admis après 7h30 AM les jours des compétitions. Ceux qui désirent arriver avant cette date ou autres heures devront au préalable s'entendre avec les organisateurs du concours.

b) Sauf entente avec le comité organisateur, les chevaux doivent quitter le site entre la fin des compétitions et 8h00PM le dimanche.

13. HEURE DU SECRÉTARIAT & DÉCLARATION

Les jours de compétitions, le secrétariat ouvrira 1 heure avant le début des épreuves et fermera à 17h00. Il sera également ouvert de 10h00 à 17h00 le vendredi précédant le concours. Les déclarations pour les épreuves du lendemain fermeront chaque soir à 17h00.

6. ENTRIES

No entry is accepted without the signature of the person responsible. For a minor participant, the signature of the parents or legal guardians is required to validate the entry. No entry is accepted over the phone. Entries must be received by the organizing committee no later than indicated at article 2 (closing dates).

Online : <https://entries.showmanagementsystem.com/login>

7. NON-SHOWING HORSE FEE

Non-showing horses are given a show number that they must wear at all times. They are also subject to all EC rules and show grounds rules. A \$50 fee per horse will be charged.

8. LATE ENTRIES

Late entries may be accepted depending on stall availability and with the Organizing Committee's approval, without prejudice. A \$50 fee will be added to all entries received dates indicated at point 2.

9. PROGRAM CHANGE

a) The Organizing Committee reserves the right to cancel or combine classes, change their order on the schedule, change the terms of the competition or refuse any entry, as deemed necessary.

b) Official schedule will be posted on the show office board every evening. Schedules posted online are a reference only.

10. REFUSED ENTRY

The Organizing Committee has the right to refuse any rider or registration if they do not conform to the rules of the show or to the Equestrian Canada Code of Conduct and Ethics.

11. REGISTRATION CANCELLATIONS

No refund after closing date without a written notice from a veterinarian or medical doctor. Refund will include entries only (no stable fees or administration). The AERE refund policy is applicable.

12. ARRIVAL & DEPARTURES

a) Horses will not be admitted before:

9h00AM on Friday, August 27, 2021

Horses will not be admitted after 7:30 A.M. on all competition days. Those wanting to arrive earlier than those dates or at other times must make prior arrangements with the OC.

b) Unless prearranged with the Organizing Committee, horses must leave the site between the end of competition and 8 P.M. on Sunday.

13. OFFICE HOURS & DECLARATIONS

On competition days, the office will be opening one hour before the start of classes and close at 6PM. It will also stay open from 10 A.M. to 5 P.M. on the Friday preceding the show. Declarations for the following day will close at 5 P.M. every evening.

14. MODIFICATIONS ET AJOUTS D'INSCRIPTION

- a) Les ajouts et modifications se feront en ligne. Aucune autre méthode ne sera considérée;
- b) Des frais de 25\$ seront imputés aux concurrents pour tout cheval monté dans une classe sans avoir été officiellement inscrit en plus du montant prévu pour l'inscription de cette classe.
- c) Tout concurrent qui ne se présentera pas dans une classe pour laquelle il est officiellement inscrit et qui n'annule pas selon la méthode indiquée ci-haut sera facturé pour ladite classe. L'annulation d'une épreuve ayant lieu le jour même n'est pas admissible à un remboursement.

15. FRAIS DE TERRAIN

Il n'y aura aucun "Ship-In" autorisé lors de cet événement.

14. REGISTRATION CHANGES AND ADDITIONS

- a) Additions and cancellations can only be done online.
- b) A \$25 fee will be charged to competitors, in addition to the registration fees of the class, for any horse ridden in a class without being officially registered.
- c) Any participant who does not show up for a class where he is officially registered, without cancelling as indicated above, will be charged for the class. Classes cancelled/scratched on the same day are non-refundable.

15. DAY TRAILER FEES

There will be no ship-in allowed at this competition.

RÈGLEMENTS DE TERRAIN | GROUND RULES

16. NUMÉRO DE COMPÉTITION

Le numéro provenant du secrétariat de concours doit être porté bien en vue en tout temps sur le terrain de concours dès que le cheval se trouve hors de sa stalle, qu'il soit en laisse ou monté. Un cheval portant le mauvais numéro peut être éliminé.

17. RÉSERVATION DE STALLES

Les stalles doivent être réservées lors de l'inscription. Les frais de stalle sont de 50\$ pour un jour, 70\$ pour deux jours et 90\$ pour trois jours. Le prix "un jour" n'inclut pas de nuit, celui pour deux jours inclut une nuit et trois jours inclus deux nuits.

18. ENTRAÎNEMENT AVANT-CONCOURS

La journée précédant le début du concours : les carrières de concours seront ouvertes pour entraînement entre 11h00 et 16h00. Le numéro de concurrent est requis. 10\$ par coupon. Limite de 1 cheval dans le manège. Période de 3 minutes par coupon. Les cavaliers doivent remettre au préposé du manège le coupon d'entrée qu'ils se sont procurer au secrétariat. Chaque coupon est valide pour un cheval pour une période d'entraînement.

19. AIRES D'ENTRAÎNEMENT

L'entraînement est permis uniquement dans les aires prévues à cet effet de 7h30a.m., et se terminant 1 heure après la fin des classes. Une amende (50\$) sera imposée aux individus utilisant les manèges en dehors de l'horaire prévu. Les règles de réchauffement FEI sont applicables, exception pour les chasses.

20. AIRES DE LONGE

Des aires de longues seront désignées sur le terrain. Il est interdit de longer un cheval à l'extérieur des endroits désignés sous peine d'une amende de 50\$.

21. ÉPREUVES DE CHASSE

Pour participer à une épreuve d'une division de chasse, le concurrent doit acquitter les frais d'inscription de la division en totalité. Liste des partants disponible en ligne.

16. COMPETITION NUMBER

The competition number issued by the show office must be worn and visible at all times anywhere out of the stable at the event location, whether the horse is being handwalked or ridden. A horse wearing the wrong number may be eliminated.

17. STALL RESERVATION

Stall fees are \$50 for 1 day, \$70 for 2 days and \$90 for 3 days. "1 day" fee do not include overnight. "2 days" fees includes 1 night and "3 days" fees includes 2 night. Stall must be reserved at entry time.

18. PRE-SHOW SCHOOLING

Day before Show days: competitions rings will be open for schooling from 11 AM to 4 PM. The competition number is required. \$10 per ticket. 1 horse max. in the ring at the same time. 3minutesperiodbyticket. Riders MUST give to the ingat the ticket issued by show office. Each ticket is valid for one horse, for one training period.

19. SCHOOLING AREAS

Schooling is permitted in designated areas only, starting at 7:30 a.m. and ending one hour after the end of classes. Anyone using the rings other than during scheduled time will incur a \$50 fine. FEI schooling rules will be in force with the hunter exceptions.

20. LUNGING AREAS

Lunging areas will be identified on grounds map. It is forbidden to lunge a horse outside of the designated area. Those who contravene this rule will receive a \$50 fine.

21. HUNTER

To participate in a hunter division class, competitors must pay the entry fees for the whole division. Class sheets are available online.

22. ÉPREUVES DE SAUT D'OBSTACLES

Un ordre de départ sera attiré la veille des épreuves et devra être respecté par les participants sous peine d'élimination. Ordres de départ disponible en ligne.

23. DÉFAUT DE PRÉSENTATION AU DÉPART

a) Une attente de 3 minutes sera allouée par les officiels et tout cavalier participant qui ne se présente pas dans ce délai sera éliminé. Cette règle sera appliquée sans exception.

b) Les entraîneurs sont encouragés à se faire assister en fonction de leur nombre de cavaliers en concours afin de ne pas retenir le déroulement des activités.

c) Nous demandons la collaboration des entraîneurs pour ne pas retenir les activités d'un manège lorsqu'ils sont retenus à cheval pour concourir dans une épreuve.

24. MARÉCHAL-FERRANT

Un maréchal-ferrant est disponible sur appel les jours de compétitions

25. CHIENS

Tous les chiens doivent être tenus en laisse et leurs déjection jetées à la poubelle. Une amende de 100\$ sera imputée aux contrevenants. Nous vous remercions de votre collaboration pour un environnement propre et sécuritaire.

26. CAMPING

Le camping est permis durant l'événement au coût de 45\$ plus taxes par jour. Aucun enfant ne peut camper sans surveillance.

22. JUMPER

Orders of go will be determined on the night before the classes and must be respected by all participants, under penalty of elimination. Orders of go will be posted online.

23. NO SHOW

a) Officials will tolerate a 3-minute delay and any rider not showing up within that time will be eliminated. This rule will be applied without exceptions.

b) Coaches are encouraged to get assistance depending on the numbers of riders showing to ensure they do not unnecessarily delay classes.

c) We ask the coaches' collaboration not to hold up classes in one ring while they are detained competing in another class.

24. SHOW FARRIER

A farrier is available on-call every day of competition.

25. DOGS

All dogs must be on a leash, and their droppings disposed of in the garbage. All offenders will incur a \$100 fine. We thank you for your co-operation towards a clean and safe environment.

26. CAMPING

Camping is allowed during the event at a cost of \$45 plus taxes per day. No child can camp without supervision.

SANTÉ, SÉCURITÉ & CIRCULATION SUR LE SITE | HEALTH, SECURITY & TRAFFIC

27. CONTRÔLE ANTI-DOPAGE ÉQUIN & LEVY

Tout cheval participant à une épreuve du concours peut, dès qu'il se trouve sur le terrain de compétition, être désigné pour subir un test de contrôle antidopage. Les inscriptions seront soumises à un frais anti-dopage de 4\$ par cheval pour les divisions bronze. Les participants de dressage se verront ajouté un 10\$ pour le dressage Canada Levy.

27. EQUINE MEDICATION CONTROL & EC LEVY

All horses competing in any class of the show can be selected for a drug test at any time while on the competition grounds. Participants are charged a \$4 per horse in Bronze divisions. All dressage entry will be subject to a \$10 Dressage Canada Levy.

28. CONTRÔLE ANTI-DOPAGE DES CAVALIERS

Les cavaliers pourront être testés pour l'usage de produits proscrits ou soumis à certaines restrictions et tous les concurrents reconnaissent en s'inscrivant à la compétition qu'ils peuvent être testés. Les compétiteurs doivent se référer règlements de Canada Équestre au sujet du contrôle antidopage des cavaliers. Un résultat positif au test de dépistage de drogues entraînera la saisie des prix et bourses du cheval, de la personne responsable, des propriétaires, entraîneurs, cavaliers et palefreniers.

28. ANTI-DOPING FOR HUMAN ATHLETES

All competitors, when registering, recognize that they can be tested for banned or restricted drugs at any time. Competitors can refer to EC anti-doping rules concerning riders. A positive drug test will result in the forfeit of all prizes and purses awarded to the horse, the person responsible, the owner, the trainer, the rider and the groom.

29. PORT DU CASQUE PROTECTEUR

Toute personne à cheval ou menant un attelage sur les lieux d'un concours sanctionné par Canada Équestre, doit être coiffée en tout temps d'un casque protecteur approuvé et correctement attaché.

29. SAFETY HEADGEAR

Anyone riding or driving horses on the show grounds of EC-sanctioned competitions must wear an approved helmet properly fastened, at all times.

30. TESTS COGGINS & VACCINS

Le certificat de test Coggins sera exigé et doit être daté de l'année en cours. Tout cheval participant à un concours sanctionné par Canada Équestre doit satisfaire aux exigences de l'article A519, Vaccination.

30. COGGINS & VACCINATIONS

Current coggins test are mandatory. Horse must meet the requirements of Article A519 (Vaccinations).

31. INTERDICTION DE FUMER

Il est strictement interdit de fumer la cigarette dans les écuries. Tout contrevenant se verra charger une amende de 100\$.

32. CIRCULATION DES CHEVAUX

La circulation des chevaux se fera dans les pistes prévues à cet effet.

33. VÉHICULES MOTORISÉS

Les véhicules motorisés incluant voiturette de golf, mobylettes, motocyclettes, VTT, etc., ne peuvent être utilisés que par des conducteurs détenant un permis de conduire valide.

34. STATIONNEMENT DES AUTOMOBILES

L'inscription inclut 2 passes de stationnement. Elles doivent être visibles en tout temps. Le plan de stationnement offre suffisamment de places pour tous et nous comptons sur votre collaboration pour l'utilisation adéquate des aires de stationnement. Les conducteurs de véhicules sans passe de stationnement doivent passer par l'entrée publique et acquitter les frais. Les passes de stationnement sont disponibles au secrétariat et des passes supplémentaires sont disponibles au coût de 10\$ par week-end. **Aucun stationnement ne sera toléré autour des écuries et des manèges de compétitions. Le remorquage sera aux frais du propriétaire. Stationner devant l'espace du préposé au départ est strictement interdit.**

35. REMORQUE À CHEVAUX

Des aires spéciales de débarquement et de stationnement ont été prévues pour les remorques à chevaux (remorque pour une journée ou pour une semaine et plus). Veuillez consulter le plan du site en ligne.

Une amende de 100\$ sera imputée aux participants qui seront stationnés aux endroits proscrits.

31. NO SMOKING

It is strictly forbidden to smoke in the stables. All offenders will incur a \$100 fine.

32. HORSE TRAFFIC

Horse traffic is allowed in designated areas only.

33. MOTORIZED VEHICLES

Motorized vehicles including golf carts, scooters, motorcycles, ATVs, etc., can only be driven by a person with a valid driver's licence.

34. CAR PARKING

Registration includes 2 parking passes, which must be visible in the vehicles at all times. The parking plan provides enough parking spaces for everyone, and we count on your collaboration for adequate use of parking areas. Drivers without a parking pass must use the public entrance and pay the applicable fees. Parking passes are available at the show office and additional passes are available for \$10 a show. **No parking is allowed around the stables and the competition rings. Towing charges are at the owner's expense. Parking in front of the ingate is strictly forbidden.**

35. HORSE TRAILER

Specific unloading and parking areas are designed for trailers (day, week or more). Please see the ground map online.

Participants parked in prohibited areas will incur a \$100 fine.

RESPONSABILITÉS | RESPONSABILITIES

36. RESPONSABILITÉ

Ni le CO, ni le propriétaire du site, ni les officiels ne pourront être tenus responsables des dommages, blessures ou pertes subies par les participants et les spectateurs.

37. ASSURANCES

Tout cavalier ou propriétaire est seul responsable de tout dommage causé à un tiers par lui-même, ses employés, ses aides ainsi que par son cheval. Il est donc fortement recommandé à tout cavalier ou propriétaire de contracter une assurance responsabilité civile avec une couverture suffisante pour les compétitions et de maintenir cette police en vigueur.

38. PERSONNE RESPONSABLE (PR) D'UN CHEVAL

La PR est un adulte qui assume ou partage pour ce cheval la responsabilité de l'entretien, l'entraînement, la garde, qui a la responsabilité officielle du cheval selon les règlements de CE. La PR est assujettie aux obligations imposées par les dispositions des règlements de CE sur les sanctions pour toute infraction aux règlements. La PR assume la responsabilité de l'état, de la condition physique et de la régie du cheval, et elle est la seule responsable en dernier ressort de tout acte accompli par elle-même ou par toute autre personne autorisée à avoir accès au cheval aux écuries, ailleurs sur le terrain, ou pendant que le cheval est monté, mené ou entraîné. La PR doit posséder une licence sportive valide équivalente ou supérieure à celle du cheval.

36. RESPONSABILITY

Neither the OC, nor the owner of the showgrounds, nor the officials will be responsible for damages, injuries or loss to persons, horses, property, spectators or exhibitors.

37. INSURANCES

All owners and competitors are personally responsible for damages to third persons caused by themselves, their employees, their agents or horses. They are therefore strongly advised to take out third-party insurance providing full coverage for participation in equestrian events and to keep their policy up to date.

38. PERSON RESPONSIBLE (PR) FOR A HORSE

The PR is an adult, who has, or shares, responsibility for the care, training, custody, and performance of the horse and who has official responsibility for that horse under EC Rules and is liable under the penalty provisions of the Rules for any violation of the EC Rules. The Person Responsible is ultimately responsible for the condition, fitness and management of the horse and is alone responsible for any act performed by himself/herself or by any other person with authorized access to the horse in the stables, elsewhere on the grounds, or while the horse is being ridden, driven or exercised. The PR must hold a valid EC Sport License in good standing at the same level or higher, as that in which the horse is competing.

41. MESURES SANITAIRES LIÉES À LA COVID-19

Les participants devront prendre connaissance du plan mis en place par le comité organisateur et s'engagent, en participant à la compétition, à respecter les mesures inscrites afin de limiter les risques d'exposition et de propagation. Toutes les mesures seront régulièrement mises à jour, selon les dernières informations disponibles des autorités sanitaires. Toutes les mesures se retrouveront au lien suivant :

www.internationalbromont.org/covid19

42. MESURES SANITAIRES LIÉES AU VIRUS EHV-1

Les participants devront prendre connaissance du plan mis en place par le comité organisateur et s'engagent, en participant à la compétition, à respecter les mesures inscrites afin de limiter les risques d'exposition et de propagation. Toutes les mesures seront régulièrement mises à jour, selon les dernières informations disponibles. Toutes les mesures se retrouveront au lien suivant :

www.internationalbromont.org/ehv1

41. COVID RISK & MITIGATION PLAN

All exhibitors will be responsible to read the risk and mitigation plan developed by the organizing committee. By entering the event, the exhibitors shall commit to follow the rules identified to limit the risk of propagation. All measures will be regularly updated by the OC according to the latest information available from the Health authorities. All measures will be found online at www.internationalbromont.org/covid19

42. EHV1 RISK & MITIGATION PLAN

All exhibitors will be responsible to read the risk and mitigation plan developed by the organizing committee. By entering the event, the exhibitors shall commit to follow the rules identified to limit the risk of propagation. All measures will be regularly updated by the OC according to the latest information available from the Health authorities. All measures will be found online at www.internationalbromont.org/ehv1

COVID 19 : LES MESURES EN BREF ~ MEASURES IN BRIEF



Le port du masque est obligatoire lorsque la distance de 2m ne peut pas être respecté par les occupants de résidences différentes, sauf lorsque vous êtes à cheval. Le port du masque dans les endroits suivants est obligatoire : à l'entrée des manèges d'entraînement et de compétition, dans les voiturettes de golf, lors de la marche du parcours et dans les bâtiments intérieurs, écuries incluses. *Wearing the mask is mandatory when the 2 meters distance between person living at different address cannot be respected, unless mounted. Wearing the mask will be mandatory at the entrance of warm-up and competition rings, on golf cart, during the course walk and in the barn or other indoor rooms.*

Pour les chasses : le jog aura lieu à cheval immédiatement après le parcours. *For hunter divisions, jog will take place after each round, while mounted.*

Aucune bouteille d'eau ne sera fournie par l'organisateur à l'entrée des manèges. *There will be no bottle of water provided by the OC at the entrance of the rings.*

Toutes les mesures sont disponibles en ligne à www.internationalbromont.org/covid19. *All measures are available online at www.internationalbromont.org/covid19*



STATEMENT OF PRINCIPLES

Equestrian Canada (EC), the national equestrian federation of Canada, supports adherence to the humane treatment of horses in all activities under its jurisdiction.

All Persons shall be committed to:

- upholding the welfare of all horses, regardless of value, as a primary consideration in all activities;
- requiring that horses be treated with kindness, respect and compassion, and that they never be subject to mistreatment;
- ensuring that all Equestrians including owners, trainers and competitors, or their respective agents, use responsible care in the handling, treatment and transportation of their own horses as well as horses placed in their care for any purpose;
- providing for the continuous well-being of horses by encouraging routine inspection and consultation with health care professionals and competition officials to achieve the highest possible standards of nutrition, health, comfort and safety as a matter of standard operating procedure;
- providing current information on Code of Practice for the Care and Handling of Equines and other equine health and welfare initiatives;
- continuing to support scientific studies on equine health and welfare;
- requiring owners, trainers and competitors to know and follow their sanctioning organization's rules, and to work within industry regulations in all equestrian competitions; and
- actively promoting the development of and adherence to competition rules and regulations that protect the welfare of the horse.

The standard by which conduct or treatment will be measured is that which a person who is informed and experienced in generally accepted equine training and competition procedures would determine to be neither cruel, abusive, nor inhumane.



ÉNONCÉS DE PRINCIPES

Canada Équestre (CE), la fédération équestre nationale du Canada, encourage le respect des principes de traitement sans cruauté des chevaux dans toutes les activités relevant de sa compétence.

À cette fin, tous les adhérents s'engagent à :

- tenir compte en premier lieu et dans toutes ses activités du bien-être des chevaux, quelle que soit leur valeur.
- exiger que les chevaux soient traités avec la bonté, le respect et la compassion qui leur sont dus et ne soient jamais traités avec cruauté.
- veiller à ce que tous les sportifs équestres, y compris les propriétaires, les entraîneurs et les concurrents ou leurs agents respectifs, prodiguent à leurs chevaux et à ceux qui leur sont confiés pour diverses raisons tous les soins nécessaires durant leur manipulation, leur traitement et leur transport.
- assurer un bien-être continu aux chevaux en recommandant la tenue d'examen vétérinaires à intervalles réguliers et en conférant avec les professionnels des soins vétérinaires et les officiels des concours dans le but d'atteindre l'application de normes supérieures en matière d'alimentation, de soins de santé, de confort et de sécurité dans le traitement courant prodigué aux chevaux.
- fournir des renseignements à jour sur le Code de pratiques pour les soins et la manipulation des équidés et d'autres initiatives de santé et de bien-être équin.
- continuer d'appuyer la recherche scientifique relative à la santé et au bien-être équin.
- exiger des propriétaires, des entraîneurs et des concurrents qu'ils prennent connaissance des règlements des organismes dont ils relèvent et des règlements de l'industrie relatifs à tous les concours équestres, et qu'ils respectent cette réglementation.
- promouvoir activement l'élaboration et le respect des règles et règlements des concours dont l'objet est de protéger le bien-être des chevaux.

La norme d'évaluation d'une conduite ou d'un traitement est établie en fonction de ce qu'une personne possédant les connaissances et l'expérience en compétition et dans les méthodes d'entraînement de chevaux estime être une conduite ou un traitement cruel, abusif ou inhumain.

DE LA BASE AU PODIUM

Le comité Saut d'obstacles de Canada Équestre est responsable de toutes les activités de compétition en chasse, en saut d'obstacles et en équitation, au niveau amateur comme au niveau international.

SOURCE - Cealy Tetley



Nous avons créé un éventail de programmes et de prix afin de soutenir les participants, de souligner l'engagement et de promouvoir le sport. Les programmes de Saut d'obstacles comprennent :



**EQUESTRIAN
CANADA
ÉQUESTRE**

- Guide des médias de l'équipe canadienne de saut d'obstacles
- Médaille EEC
- Panthéon du saut d'obstacles
- Bourses de Saut d'obstacles
- Médaille de Saut d'obstacles
- Fonds Accessibilité des officiels
- Officiel de l'année
- Propriétaire de l'année
- Commanditaire de l'année
- Programme U25
- Benevoie de l'année

Pour en savoir plus sur les activités et programmes de saut d'obstacles, visitez canadaequestre.ca/sport-fr/saut-obstacles

11 prom. Hines, bureau 201 | Ottawa (Ontario) Canada K2K 2X1
Tél 613 287 1515 X102 | Sans frais 1 866 282 8395

CHASSE HUNTER



Conformément aux règlements 2021 de Canada Équestre, les inscriptions hors-concours ne sont autorisées dans aucune division ou épreuve de chasse (G201.3) ou d'équitation (G1001.4). As per the 2021 Equestrian Canada rules there will be no Hors Concours allowed in Hunter (G201.3) or equitation/medal (G1001.4) classes.

ENTRAÎNEMENT CHASSE HUNTER SCHOOLING

Inscription / Entry fee : \$10.00 /Coupon

- #80, 81, 82 Réchauffement 18" / Training 18"
- #83, 84, 85 Réchauffement 2'3" / Training 2'3"
- #86, 87, 88 Réchauffement 2'6" / Training 2'6"
- # 95, 96, 97 Réchauffement 2'6" / Training 2'6"
- # 89, 90, 91 Réchauffement 2'9" / Training 2'9"
- # 98, 99, 100 Réchauffement 2'9" / Training 2'9"
- # 92, 93, 94 Réchauffement 3' / Training 3'

CHASSE ÉCOLE OPEN CARD SCHOOLING

Inscription / Entry fee : \$20.00 /Class(e)

- Réchauffement qui se déroulera pendant les divisions de chasse.
Open card schooling to be held during Hunter Divisions
- Épreuve / Class # 50, 51 Obstacle / Over Fences
- Épreuve / Class # 52 (Nouveaux cavaliers)
- Épreuve / Class # 53 (Étrivières courtes)

CHASSE ENTRAÎNEMENT LOW WORKING HUNTER

Inscription / Entry fee : \$60.00

Sauts / Fences : MAX : 2'6"

Rubans à 6 / Ribbons to sixth

- Épreuve / Class #4, 5 Obstacle / Over Fences
- Épreuve / Class #6 Plat / Under Saddle

EC G301.5 Miscellaneous / Not rated for EC awards

CHASSE ENFANT/ADULTE CHILDREN/ADULT HUNTER

Inscription / Entry fee : \$60.00

Sauts / Fences : MAX : 3'

Rubans à 6 / Ribbons to sixth

- Épreuve / Class #7, 8 Obstacle / Over Fences
- Épreuve / Class #9 Plat / Under Saddle

EC G307

CHASSE PONEY PONY HUNTER

EC G306

Inscription / Entry fee : \$60.00

Sauts / Fences : MAX :

Grand poney / Large Pony : 2'9"

Moyen poney / Medium pony : 2'6"

Petit poney / Small pony : 2'3"

Rubans à 6 / Ribbons to sixth



(G201.2). Un poney présenté par un adulte dans des épreuves jugées ne peut être présenté par un junior dans des épreuves jugées au même concours. *A pony shown in any judged class(es) by an adult may not be shown in judged classes by a junior at the same competition.*

- Épreuve / Class #1, 2
- Épreuve / Class #3

Obstacle / Over Fences
Plat / Under Saddle

• Cette division est ouverte aux poneys montés par des cavaliers juniors sous réserve des restrictions suivante / *Open to ponies ridden by junior riders subject to the following restrictions:*

- Les cavaliers juniors « A » peuvent monter que les grands poneys. *Junior "A" riders may ride large ponies only*
- Les cavaliers juniors « B » et « C » peuvent monter les poneys de toutes les tailles. *Junior "B" and Junior "C" riders may ride ponies of all heights*
- Les grands poneys ont une taille supérieure à 13,2 mains, n'excédant pas 14,2 mains. *Large ponies exceed 13.2 hands but do not exceed 14.2 hand*
- Les poneys moyens ont une taille supérieure à 12,2 mains, n'excédant pas 13,2 mains. *Medium ponies exceed 12.2 hands but do not exceed 13.2 hand*
- Les petits poneys ont une taille de 12,2 mains et moins. *Small ponies do not exceed 12.2 hands*

La hauteur et la largeur des obstacles doivent être ajustées aux hauteurs et largeurs respectives correspondant à la taille des poneys et les distances dans les combinaisons doivent être modifiées *Jumps shall be raised and spread to the respective heights and spreads for the size of ponies and distances in combinations altered.*

CHASSE ENFANT/ADULTE MODIFIÉ MODIFIED CHILDREN/ADULT HUNTER

EC G301.5 Miscellaneous / Not rated for EC awards

Inscription / Entry fee : \$60.00

Sauts / Fences : MAX : 2'9"

Rubans à 6 / Ribbons to sixth

- Épreuve / Class #10, 11
- Épreuve / Class #12

Obstacle / Over Fences
Plat / Under Saddle

ÉQUITATION EQUITATION

ÉPREUVES D'ÉQUITATION EQUITATION CLASSES

Inscription / Entry fee : \$20.00/Class(e)

Rubans à 6 / Ribbons to sixth

Junior B EC. G1006	Class #15 Class #15	Obstacle / Over Fences Plat / Under Saddle
Junior C EC. G1006	Class #13 Class #14	Obstacle / Over Fences Plat / Under Saddle
Junior A-Adulte / Child-Adult EC. G1006	Class #18 Class #19	Obstacle / Over Fences Plat / Under Saddle
Enfant-Adulte mod. / Modified EC. G301.5 Miscellaneous	Class #19 Class #20	Obstacle / Over Fences Plat / Under Saddle

ÉTRIVIÈRES COURTES SHORT STIRRUPS

Inscription / Entry fee : \$60.00

Sauts / Fences : MAX : 18"

Rubans à 8 / Ribbons to eighth

EC G301.5 Miscellaneous / Not rated for EC awards

• Sont admissibles les poneys de toutes tailles et/ou chevaux appropriés. Les cavaliers ne doivent pas avoir dépassé leur 11^e anniversaire de naissance au 1^{er} janvier de l'année courante. Les participants ne pourront s'inscrire à aucune autre classe de ce concours à l'exception de l'Équitation C au plat. *Open to any size pony or suitable horse. Riders must not have passed their 11th birthday as of January 1st of the current year, riders are not permitted to enter any other classes at this show except the under saddle Junior C Equitation class.*

- Épreuve / Class #24, 25 Obstacle / Over Fences
- Épreuve / Class #26 Plat / Under Saddle

NOUVEAU CAVALIER GREEN RIDER

Inscription / Entry fee : \$60.00

Sauts / Fences : MAX : 2'3"

Rubans à 8 / Ribbons to eighth

EC G301.5 Miscellaneous / Not rated for EC awards

• Les cavaliers ne peuvent participer à aucune autre division. Les chevaux peuvent participer à toutes autres divisions avec un cavalier différent. *Riders may not show in any other divisions. Horses may compete in other classes with a different rider.*

- Épreuve / Class #21, 22 Obstacle / Over Fences
- Épreuve / Class #23 Plat / Under Saddle

MÉDAILLES MEDALS



Les classes médailles sont des classes d'équitation. Elles doivent comporter un minimum de 2 tests durant le parcours à l'obstacle (ex : arrêt, galop à faux, etc.).

Les cavaliers doivent revenir sur le plat avec le même équipement qu'à l'obstacle pour les épreuves médaille sauf la martingale qui devra être enlevée. Le port de la martingale au plat entraînera l'élimination.

#40 MÉDAILLE AÈRE AÈRE MEDAL

Inscription / *Entry fee* : \$20.00/Class(e)

Sauts / *Fences* : MAX : 3'

Rubans à 6 / *Ribbons to sixth*

- Ouvert aux juniors et aux amateurs. *Open to juniors and amateurs*

#41 MÉDAILLE PONEY PONY MEDAL

Inscription / *Entry fee* : \$20.00/Class(e)

Sauts / *Fences* : MAX : 2'9"

Rubans à 6 / *Ribbons to sixth*

- Ouvert aux juniors. *Open to juniors*

- Grand poney / *Large pony* MAX : 2'6" up to 2'9"
- Moyen poney / *Medium pony* MAX : 2'3" up to 2'6"
- Petit poney / *Small pony* MAX : 2' up to 2'3"

#42 MÉDAILLE ENFANT/ADULTE MODIFIÉ MODIFIED CHILDREN/ADULT MEDAL

Inscription / *Entry fee* : \$20.00/Class(e)

Sauts / *Fences* : MAX : 2'9"

Rubans à 6 / *Ribbons to sixth*

- Ouvert aux juniors et aux amateurs. *Open to juniors and amateurs*

#39 MÉDAILLE ÉQUITATION SAUTEUR JUMPER EQUITATION MEDAL

Inscription / *Entry fee* : \$20.00/Class(e)

Sauts / *Fences* : MAX : 3'3"

Rubans à 6 / *Ribbons to sixth*

- Ouvert aux juniors et aux amateurs. *Open to juniors and amateurs*

La martingale fixe est strictement interdite. Les cavaliers doivent revenir sur le plat avec le même équipement qu'à l'obstacle à l'exception de la martingale à anneau qui devra être enlevée.

Il y aura au moins une combinaison double ou triple. Le temps accordé est fixé selon le barème A. Les cavaliers seront jugés à l'obstacle (60%) et sur le plat (40%) pour les concurrents ayant terminé le parcours.

L'épreuve de plat se fera aux trois allures et exigera l'allongement des foulées au trot et au galop, mais pas de contre-galop.

- Phase à l'obstacle - maximum 1.0M. *Jumping phase - maximum 1.00m*
- Le liverpool n'est pas obligatoire. *Liverpool is not mandatory.*
- Phase de gymnastique - maximum 0.90M.
Gymnastic jumping phase - maximum 0.90m
- Phase de plat, le contre-galop est recommandé.
Flat Phase - the counter canter is strongly recommended.

SAUT D'OBSTACLES JUMPER



Conformément aux règlements 2021 de Canada Équestre, les inscriptions hors-concours sont acceptées dans les épreuves de saut d'obstacles à la discrétion du comité organisateur. Un cheval ou un poney n'a le droit de participer hors-concours qu'une seule fois par jour dans un manège donné (G501). *As per 2021 Equestrian Canada Rules «Hors Concours» entries will be allowed in jumper classes at the discretion of show management. A horse or pony may only compete "Hors Concours" once in the same ring on the same day (G501).*

ENTRAÎNEMENT SAUTEUR JUMPER SCHOOLING

Inscription / *Entry fee* : \$10.00 / Coupon

- #60, 61, 62 Réchauffement 0.75m / *Training 0.75m*
- #63,64,65 Réchauffement 0.90m / *Training 0.90m*
- #66,67,68 Réchauffement 1.0m / *Training 1.0m*
- #69,70,71 Réchauffement 1.10m / *Training 1.10m*

SAUTEUR OUVERT 0.75M AERE AERE 0.75M OPEN JUMPER

Inscription / *Entry fee* : \$20.00 / Class(e)

Sauts/Fences :

Hauteur/Height : MAX : 0.75m

Largeur/Spread : MAX : 0.85m

Rubans à 6 / *Ribbons to sixth*

- Épreuve / *Class* #27 Table A (art. 238.2.1) - Speed
- Épreuve / *Class* #28 Table A (art. 238.2.2) - Immediate jump-off
- Épreuve / *Class* #29 Table A (art. 238.2.2) - Immediate jump-off

SAUTEUR OUVERT 0.90M AERE AERE 0.90M OPEN JUMPER

Inscription / *Entry fee* : \$20.00 / Class(e)

Sauts/Fences :

Hauteur/Height : MAX : 0.90m

Largeur/Spread : MAX : 1.0m

Rubans à 6 / *Ribbons to sixth*

- Épreuve / *Class* #30 Table A (art. 238.2.1) - Speed
- Épreuve / *Class* #31 Table A (art. 238.2.2) - Immediate jump-off
- Épreuve / *Class* #32 Table A (art. 238.2.2) - Immediate jump-off

SAUTEUR OUVERT 1.0M AERE AERE 1.0M OPEN JUMPER

Inscription / *Entry fee* : \$20.00 / Class(e)

Sauts/Fences :

Hauteur/Height : MAX : 1.0m

Largeur/Spread : MAX : 1.10m

Rubans à 6 / *Ribbons to sixth*

- Épreuve / *Class* #33 Table A (art. 238.2.1) - Speed
- Épreuve / *Class* #34 Table A (art. 238.2.2) - Immediate jump-off
- Épreuve / *Class* #35 Table A (art. 238.2.2) - Immediate jump-off

DRESSAGE DRESSAGE



Catégories Junior, Amateur et Ouvert seulement s'il y a plus de 6 inscriptions dans chaque catégorie. *Junior, Amateur and Open category, only if more than 6 entries per category.*

Les trois meilleurs résultats de chaque couple cavalier-cheval, incluant le Kür, seront retenus pour déclarer le Champion de la division/catégorie pour les niveaux Initiation à Niveau 3. Le couple cavalier-cheval suivant sera déclaré Vice-Champion. Veuillez vous référer au livre E des règlements de Canada équestre. *The three highest scores, including Freestyle, will be combined to determine the Champion in each level/category for level from Walk-Trot up to Level 3. The second highest combined score will be declared Reserve Champion. Refer to Equestrian Canada Rules for Dressage, Section E.*

EQUITATION ASSIETTE DE DRESSAGE DRESSAGE EQUITATION

Inscription / *Entry fee* : \$20.00/Class(e)
Rubans à 6 / *Ribbons to sixth*

Épreuve / Class #500
Tous les chevaux / All horses

INITIATION WALK-TROT

Inscription / *Entry fee* : \$30.00/Class(e)
Rubans à 6 / *Ribbons to sixth*

Poney
Épreuve / Class #102 - Reprise B
Épreuve / Class #103 - Reprise C
Épreuve / Class #104 - Reprise D

Junior
Épreuve / Class #106 - Reprise B
Épreuve / Class #107 - Reprise C
Épreuve / Class #108 - Reprise D

Amateur
Épreuve / Class #202 - Reprise B
Épreuve / Class #203 - Reprise C
Épreuve / Class #204 - Reprise D

Ouvert
Épreuve / Class #306 - Reprise B
Épreuve / Class #307 - Reprise C
Épreuve / Class #308 - Reprise D

ENTRAINEMENT TRAINING

Inscription / *Entry fee* : \$30.00/Class(e)
Rubans à 6 / *Ribbons to sixth*

Poney
Épreuve / Class #152 - Reprise 2
Épreuve / Class #153 - Reprise 3

Junior
Épreuve / Class #156 - Reprise 2
Épreuve / Class #157 - Reprise 3

Amateur
Épreuve / Class #252 - Reprise 2
Épreuve / Class #253 - Reprise 3

Ouvert
Épreuve / Class #352 - Reprise 2
Épreuve / Class #353 - Reprise 3

Kur
Épreuve / Class #450

NIVEAU 1 LEVEL 1

Inscription / *Entry fee* : \$30.00/Class(e)
Rubans à 6 / *Ribbons to sixth*

Poney
Épreuve / Class #112 - Reprise 2
Épreuve / Class #113 - Reprise 3

Junior
Épreuve / Class #116 - Reprise 2
Épreuve / Class #117 - Reprise 3

Amateur
Épreuve / Class #212 - Reprise 2
Épreuve / Class #213 - Reprise 3

Ouvert
Épreuve / Class #312 - Reprise 2
Épreuve / Class #313 - Reprise 3

Kur
Épreuve / Class #410

**NIVEAU 2
LEVEL 2**

Inscription / *Entry fee* : \$30.00/Class(e)
Rubans à 6 / *Ribbons to sixth*

Ouvert
Épreuve / Class #322 - Reprise 2
Épreuve / Class #323 - Reprise 3

Kur
Épreuve / Class #420

**NIVEAU 3
LEVEL 3**

Inscription / *Entry fee* : \$30.00/Class(e)
Rubans à 6 / *Ribbons to sixth*

Ouvert
Épreuve / Class #332 - Reprise 2
Épreuve / Class #333 - Reprise 3

Kur
Épreuve / Class #430

**JEUNES CHEVAUX (MATERIAL)
MATERIAL**

Inscription / *Entry fee* : \$20.00/Class(e)
Rubans à 6 / *Ribbons to sixth*

Ouvert
Épreuve / Class #501

ÉPREUVES COMBINÉES COMBINED EVENTS



Une épreuve combinée de Canada Équestre doit être en tous points conforme aux règlements de Canada Équestre applicables au concours complet, y compris ceux portant sur les inscriptions, la tenue vestimentaire, le harnachement, la sécurité, le traitement des chevaux et les normes des concours qui s'appliquent aux dimensions des obstacles (Annexe 7) et aux vitesses permises (Annexe 6). *An EC Combined Test shall conform to all of the applicable EC Rules for Eventing including entries, dress, saddlery, safety, animal abuse, competition standards obstacle dimensions (Annex 7) and permitted speeds (Annex 6).*

Rubans/Ribbons 1-6 Inscription / Entry fee : 60 \$/catégorie
Catégorie "ouvert" offerte seulement.

SAUTERELLES

Inscription / Entry fee : \$60.00
Rubans à 6 / Ribbons to sixth

Dressage
Initiation Reprise A

Saut d'obstacles
1'6"

PRÉ-DÉBUTANT

Inscription / Entry fee : \$60.00
Rubans à 6 / Ribbons to sixth

Dressage
Initiation Reprise C

Saut d'obstacles
2'

DÉBUTANT

Inscription / Entry fee : \$60.00
Rubans à 6 / Ribbons to sixth

Dressage
Débutant Reprise 2

Saut d'obstacles
2'6"

PRÉ-ENTRAÎNEMENT

Inscription / Entry fee : \$60.00
Rubans à 6 / Ribbons to sixth

Dressage
Pré-entraînement Reprise 2

Saut d'obstacles
3'

2021 DÉCLARATION DU SPLIT (STALLE, FOIN, RIPES)
2021 SPLIT DECLARATION

	NOM DU CHEVAL HORSE NAME	STALLE	TACK SPLIT	SPLIT FOIN	SPLIT RIPE
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					
22					
23					
24					
25					
	TOTAL				

Signature du responsable <i>Signature of person responsible</i>	
---	--